

Extrait d'acte de naissance

Demande de carte de séjour : quel justificatif de domicile ?

Mis à jour le 30 novembre 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Si vous êtes étranger non européen et demandez une carte de séjour, vous devez fournir un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. Le document à produire dépend de votre situation.

Vous êtes locataire ou propriétaire

Vous devez fournir un des documents suivants :

- facture d'électricité ou de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou d'accès à internet,
- ou bail de location,
- ou quittance de loyer,
- ou taxe d'habitation.

Image not found

http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir : Un justificatif de domicile sécurisé (comportant un code barre 2D-Doc (particuliers)) ne peut pas être refusé.

Vous résidez à l'hôtel

Vous devez fournir les 2 documents suivants :

- attestation de votre hôtelier,
-

et facture du dernier mois.

Vous êtes hébergé chez un particulier (famille, ami, etc.)

Vous devez fournir les documents suivants :

- attestation de votre hébergeant datée et signée,
- copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour,
- justificatif de domicile à son nom (acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location ou facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou d'accès à internet).

Image not found

http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir : Un justificatif de domicile sécurisé (comportant un code barre 2D-Doc (particuliers)) ne peut pas être refusé.

Références

- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles R313-1 à R313-5
- Justificatif de domicile : article R313-1 5°
- Code des relations entre le public et l'administration : articles R113-5 à R113-9
- Arrêté du 27 septembre 2013 relatif à la sécurisation des pièces justificatives de domicile au moyen d'un dispositif électronique pour garantir son authenticité - Dispositif 2D-doc



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F33052>